

D'ABORD



AVEC TOUT L'MONDE!



Entrevue
avec la Ministre Francine
Charbonneau responsable
des Aînés et de la Lutte
contre l'intimidation p.4

L'OPHQ et la lutte contre l'intimidation p. 6
Faire face aux regards des autres p.7
Vivre ensemble dans la différence! Une
réalisation du Mouvement Personne
D'Abord de VERVIERS p.9

Entrevue
avec François Moisan, porte-parole
du RTC p.8
Sur le terrain ! Le Centre Cyber-Aide
p.11

Demandez le format audio du journal
C'est gratuit!



Crédits Comité de rédaction Vol. 14, No. 1 :

Éditeur : Mouvement Personne D'Abord du Québec Métropolitain

Comité de rédaction

Vol. 14, No. 1 : Michel Aubut, Pierre Dechêne, Ronald Demers, Sylvie Gagné, Marc Lamontagne, Carl Morneau, Serge Plamondon, Jean-François Plante, André Vallerand, Audrey Villeneuve

Illustration : Shirley Cyr, Sylvie Gagné

Recherche : Martin Châteauvert, Carl Morneau

Photographies : Hélène Bernier, Nathalie Nadeau, Michelle R.-Rousseau, Des Personnes D'Abord du Canada

Personnes-ressources

soutien au comité/édition : Hélène Bernier, Nathalie Nadeau

Soutien aux journalistes : Hélène Bernier, Nathalie Nadeau, Caroline Martineau

Conception

des maquettes : Hélène Bernier

Collaboration: Vladimir Guay, Claude Gagné

Infographie : Publications Lysar inc.

Conception

des logos : Jean-François Boisvert, Kathleen Kelly, Ian Renaud-Lauzé

Impression : Publications Lysar inc.

Distribution : Jacques Beaudet, Yan Paquet, Serge Plamondon, Rémi Rousseau

Soutien

à la distribution : Liliane Brousseau, Denise Juneau, Michel Paquet

Co-distribution : Affiche-Tout

Version audio : Régent Lacroix

Tirage

« D'Abord avec tout l'Monde! » est imprimé à 10,000 exemplaires et distribué gratuitement dans la région de Québec par le Mouvement Personne d'Abord du Québec Métropolitain.

© 2016 MPDAQM. Le contenu de « D'Abord avec tout l'Monde! » ne peut être reproduit que s'il est fait mention de la source.

Dépôt légal, 1er trimestre 2016 Bibliothèque nationale du Québec - Bibliothèque nationale du Canada ISSN-1499-9900 (imprimé) ISSN-1499-9919 (audio)

Également disponible gratuitement en version audio (CD).

Faites-en la demande au bureau du Mouvement.

Pour nous joindre :

2101, 1ère Avenue Québec (Québec) G1L 3M6

Téléphone/télécopieur : 418 524-2404

Courriel : mpdaqm@videotron.ca

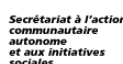
Site Internet : www.mpdaqm.org

Suivez-nous sur Facebook : www.facebook.com/mouvement-personnedabordduquebecmetropolitain

Créé en 1983, le Mouvement est un organisme d'entraide, de promotion et de défense des droits et des intérêts PAR et POUR les citoyenNES adultes vivant avec l'étiquette sociale de la « déficience intellectuelle ».

Organisme associé à :


Centraide
Québec et
Chaudière-Appalaches
Nous tous, Ici


**Secrétariat à l'action
communautaire
autonome
et aux initiatives
sociales**
Québec



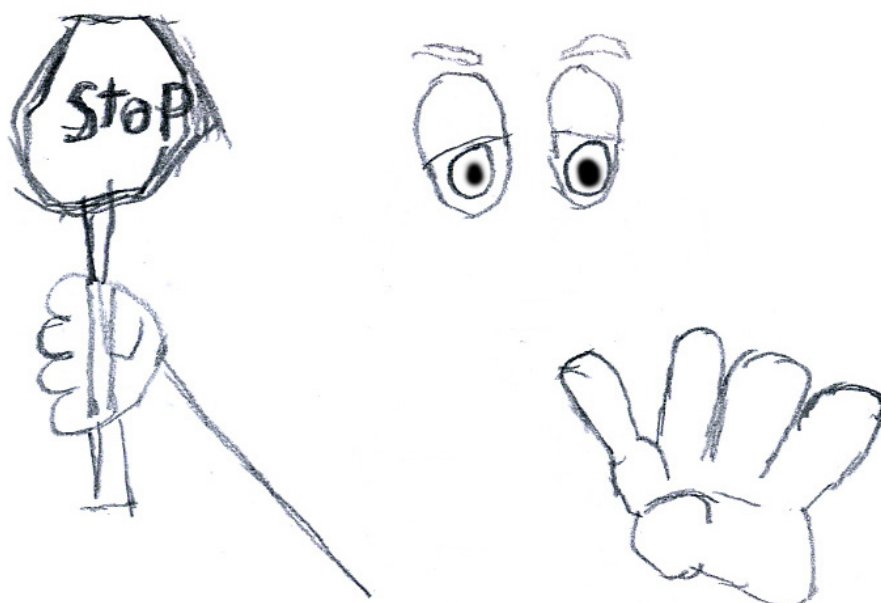
Mot de la rédaction

À l'automne dernier, plusieurs membres ont exprimé avoir vécu des situations d'intimidation récemment. Cette intimidation dévoilée par nos membres se vivait dans la rue, dans l'autobus du réseau régulier, au centre d'achat.

Cette édition vous convie à connaître les futurs engagements du gouvernement et les différents acteurs du milieu. En terminant, une boîte à outils vous renseigne sur des ressources-conseils impliqués.

Retenons : tous sont d'accord pour dire "STOP" à l'intimidation. Car ça touche tout l'monde!

Bonne lecture!



Vous avez des commentaires? Vous voulez nous soumettre un article?

Vous voulez partager une situation?

Le courrier du lecteur est là pour vous!

MPDAQM

2101, 1ère Avenue, Québec, Qc G1L 3M6

mpdaqm@videotron.ca

NON A L'intimidation



Illustration: Shirley Cyr, Sylvie Gagné



L'intimidation de quoi parle-t-on?

L'intimidation est un sujet qui touche tout le monde. Que ce soit à l'école, au travail, dans son milieu de vie, dans la rue ou sur Internet, vous pouvez être témoin ou victime d'une situation d'intimidation dans votre vie.

Comment la reconnaître?

Comme le décrit l'organisme Jeunesse J'écoute, l'intimidation, c'est quand une personne utilise sa force pour blesser, faire peur, exclure ou insulter quelqu'un. Il s'agit toujours d'un acte délibéré et généralement répété.

L'intimidation :

- * Arrive habituellement entre pairs
- * Est rarement un acte isolé (Arrive plus d'une seule fois)
- * N'est jamais acceptable (même si l'auteur peut penser et dire que « c'est juste une blague »)

Rumeurs, potinage, menaces, insultes, cruauté, violence

On utilise le terme « intimidation » pour décrire ce genre de comportement. D'autres appellent plutôt cela du « harcèlement », de « l'abus » ou « faire du drame ».

Peu importe comment appeler ça, l'intimidation fait mal et elle arrive trop souvent.

Il y a plusieurs sortes d'intimidation:

- * **L'intimidation physique** inclut: frapper, pousser, faire trébucher, et d'autres façons d'utiliser la force physique.
- * **L'intimidation psychologique ou émotionnelle** inclut: des commentaires blessants, se faire traiter de noms, se faire « niaiser ».
- * **L'intimidation sociale** inclut: exclure ou aliéner une personne d'un groupe, répandre des rumeurs ou faire un « traitement de silence ».
- * **L'intimidation discriminatoire** inclut: cibler,

intimider ou harceler une personne à cause de son orientation sexuelle, son origine ethnique, son identité sexuelle, son appartenance religieuse, son apparence physique ou n'importe quel autre détail qui puisse la rendre « différente ».

* **La cyberintimidation** se fait en utilisant un téléphone cellulaire ou Internet.

* L'intimidation implique souvent un abus de pouvoir social (popularité, influence) pour faire du mal à une personne ou à sa réputation.

* N'importe qui peut faire de l'intimidation, même un ami, un frère ou une sœur.

* L'intimidation affecte les sentiments d'une personne, ses relations, son estime d'elle-même et son sentiment de sécurité.

Être une cible d'intimidation, c'est douloureux, épouvant et ça donne envie de s'isoler.

Source et extraits:
www.jeunessejecoute.ca

Faire appel à des ressources d'aide

Les conséquences de l'intimidation, chez les personnes qui la vivent de façon répétée ou non, sont importantes car elles peuvent engendrer de la détresse, de l'isolement, des blessures physiques et/ou du rejet.

Il existe plusieurs ressources et programmes pouvant soutenir les personnes à vivre ces moments difficiles.

Vous pourrez en connaître quelques uns en parcourant la chronique « Boîte à outils » dans les prochaines pages de ce journal.

L'intimidation et toute autre forme d'abus, de négligence, de violence, il faut en parler et ne pas hésiter à demander de l'aide.

**L'intimidation, ça touche tout le monde!
C'est assez!**

Dans l'Avis de la Fédération des Mouvements Personne d'Abord du Québec. « **La lutte contre les préjugés et l'intimidation, ça nous concerne toujours** » présenté au premier ministre et au ministre responsable des aînés et de la lutte contre l'intimidation, il ressort qu'une grande proportion des « Personnes D'Abord » a répondu avoir déjà vécu personnellement de l'intimidation.

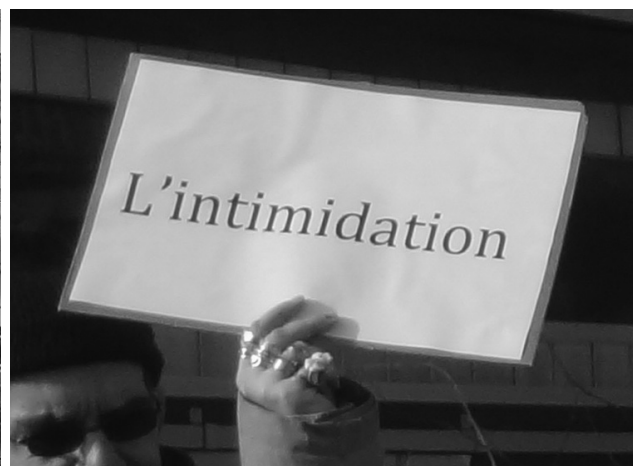
En novembre 2014, **55 personnes D'Abord** ont répondu au sondage de la Fédération des MPDA du Québec.

De ce nombre, les personnes ont exprimé avoir vécu les formes d'intimidation suivantes:

- 40 personnes: faire rire de moi ou se moquer de mes difficultés
- 35 personnes: me faire dire des choses méchantes ou me faire menacer
- 29 personnes: faire exprès pour que je me retrouve toujours seul
- 25 personnes: m'obliger à faire des choses que je ne voulais pas faire

Les ressources d'aide auxquelles les personnes ont mentionné avoir recours si elles étaient victimes ou témoins d'intimidation:

- 46 personnes ont nommé le policier
- 35 personnes demanderaient à la personne-ressource qui travaille dans mon organisme communautaire
- 34 personnes la famille
- 22 personnes mon éducateur(trice) au CRDI ou au CSSS
- 20 personnes feraient appel à un ami





Entrevue avec la Ministre Francine Charbonneau

Ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation
Députée des Mille-Îles et ministre responsable de la région de Laval



Réalisée par Michel Aubut et Serge Plamondon

Ensemble contre l'intimidation Une responsabilité partagée

Le 18 novembre dernier, à l'Assemblée nationale, le premier ministre du Québec et la ministre responsable des des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation ont rendu public le tout premier plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation : *Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée*.

Ce plan d'action 2015-2018 déploie 53 mesures, qui visent à permettre aux citoyennes et citoyens de tous âges d'évoluer dans des milieux de vie inclusifs, bienveillants et sécuritaires.

source: Direction générale des politiques du ministère de la Famille

Madame la ministre, quelle est votre opinion sur l'intimidation?

« Pour moi, l'intimidation c'est quelque chose qui se passe dans le quotidien à tous les jours, dans l'autobus, à l'école. C'est quelque chose qu'on voit mais qui n'est pas dénoncé. Le premier ministre voulait que cette situation soit examinée avec beaucoup d'attention. Alors il a décidé de nommer quelqu'un responsable de ce dossier. »

C'est la première fois au Québec qu'un premier ministre décide de nommer un élu responsable de la lutte contre l'intimidation. Je suis maintenant le titulaire de cette mission. Chaque fois qu'il en a l'opportunité, le premier ministre me demande: « Comment avance notre travail dans ce dossier? Où en sommes-nous rendus? Qu'est-ce qu'on entend faire pour cela? ». Le gouvernement du Québec se soucie beaucoup de cette problématique.

Que pensez-vous du Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation?

Je crois que nous avons un bon plan d'action. Il a été complété à l'aide d'une longue démarche qui a impliqué plusieurs ministères pour son élaboration. Une année complète a été nécessaire pour finaliser son écriture. Des forums et des consultations ont été tenus, des spécialistes ont été sollicités et même un comité de travail a été formé pour analyser la cyber-intimidation, assurant ainsi une couverture complète du sujet. L'écriture du plan a débuté seulement après que toutes ces démarches aient été réalisées. **Je suis parmi ceux qui croient au plan**

d'action, à sa pertinence et à ses qualités.

Le Curateur public dans une lettre de décembre 2014 (suite au Forum) a signalé qu'il a été peu question des personnes inaptes (maladies dégénératives, déficience intellectuelle, santé mentale, traumatisme crânien).

Il dit aussi que leur réalité face aux situations d'intimidation semble nettement moins documentée que celle des jeunes en milieu d'apprentissage.

Quel est votre point de vue?

« Oui, le Curateur a tout à fait raison.

Comme ministre, j'ai le privilège d'avoir la responsabilité du Curateur public. Mes autres responsabilités ministérielles, outre le Curateur public, comprennent également les personnes âgées et la lutte contre l'intimidation.

Étant donné que le Curateur a sous sa responsabilité la protection des personnes parmi les plus vulnérables, nous avons accordé beaucoup d'attention aux préoccupations qu'il a exprimées dans sa lettre tout comme celles des autres spécialistes consultés. Le Curateur a raison d'affirmer que les personnes âgées comme celles ayant un handicap physique ou vivant avec une déficience intellectuelle sont des personnes comme les autres. Elles vivent aussi de l'intimidation.

Dans cet esprit, en faisant le plan d'action nous avons porté attention à l'ensemble des problématiques d'intimidation existantes dans la société, dépendant du type de personnes touchées soit les aînés, celles vivant avec un handicap physique ou intellectuel ou les personnes avec des caractéristiques qui les marginalisent socialement (surpoids, déformation, couleur de peau, etc.). **Toute personne ayant une différence qui la rend vulnérable à l'intimidation mérite d'être protégée.**»

Est-ce qu'il y aura d'autres lois pour lutter contre l'intimidation?

Pouvez-vous nous en parler?

« Est-ce qu'on va faire d'autres lois? C'est une bonne question. Pour l'instant, le gouvernement entend faire en sorte que le plan d'action déposé soit mis en œuvre dans les milieux concernés par l'intimidation; le réseau

scolaire, les lieux sportifs, les parcs, les centres de la petite enfance, les résidences pour personnes âgées et le transport scolaire. Au lieu d'une loi, l'idée est d'utiliser le plan d'action pour rejoindre les gens dans leur quotidien et dans l'ensemble des espaces dans la ville où se manifeste l'intimidation. Les lois déterminent avec force les principes et l'encadrement légal tandis qu'un plan d'action va agir plus directement pour responsabiliser chacun, même les personnes qui ne sont pas conscientes de leurs gestes d'intimidation. En étant responsabilisées, ces dernières pourront s'impliquer à régler les situations problématiques.

Normalement, dans une situation d'intimidation, il y a trois personnages:

- 1. Celui qui intimide, qui fait les gestes d'intimidation;**
- 2. Celui qui subit l'intimidation (la personne intimidée), la victime ; et,**
- 3. Celui qui voit l'intimidation, le témoin, une tierce personne.**

Le témoin voit l'intimidation se dérouler et, pour toutes sortes de raisons, préfère s'abstenir d'intervenir en se disant par exemple « Ah, je vais faire comme si je le voyais pas ». **Le plan d'action souhaite développer chez les témoins des habiletés à se responsabiliser en leur disant: « Non, non, non, si tu le vois, tu peux nous aider à le régler ».** Étant donné que les trois personnages impliqués dans la situation d'intimidation partagent une responsabilité, le plan d'action veut rejoindre chacun d'eux pour les amener à s'impliquer positivement.

Sur le site du Ministère de la famille, on y retrouve les ressources d'écoute téléphonique suivantes qui sont mises en avant pour les personnes victimes d'intimidation; Besoin d'aide? Ligne Abus aînés, Jeunesse j'écoute, Gai écoute. Par exemple: Pour Arthur qui a 40 ans et vit avec une « déficience intellectuelle », il a une blonde et il a besoin d'aide.

À quelle ressource, croyez-vous que la population adulte vivant avec une limitation qui n'est pas âgée, ni « gaie » pourra t'elle se sentir interpellé pour avoir de l'aide? Quelle serait la ressource à ajouter selon vous?



« Notre plan d'action n'aborde pas ce volet pour le moment. Nous avons regardé l'ensemble des services offerts, incluant la ligne 911, le Protecteur du citoyen, le Protecteur de l'utilisateur, différents endroits existants où trouver du soutien. Tous ces services sont accessibles et disponibles aux personnes handicapées recherchant une aide. « Arthur », comme vous le nommez, n'est pas une personne aînée ou un jeune à l'école, il demeure une personne à part entière qui contribue à la communauté. S'il a besoin d'aide, il peut faire appel aux services existants prévus pour l'ensemble de la population où il est en droit à s'attendre à trouver le soutien nécessaire. Les intervenants dans ces services sont tenus de répondre aux demandes, par courriel ou téléphone, et d'aider la personne qui requiert du soutien, qu'elle soit une personne ayant un handicap ou non. Les services doivent s'adapter à la situation du demandeur qui diffère la plupart du temps de l'un à l'autre.

L'actuel message de sensibilisation diffusé dans les médias et sur le site Web du ministère pour lutter contre l'intimidation, ne fait aucunement une référence visuelle aux personnes vivant avec des limitations. Quels sont les moyens de sensibilisation grand public que le ministère entend réaliser pour exprimer la réalité des personnes handicapées dans ce dossier?

« Non, c'est vrai. En fait, l'acteur dans la bande annonce tient le rôle d'un témoin d'un geste d'intimidation. J'ai mentionné auparavant que l'intimidation implique trois personnages: celui qui a fait l'intimidation, celle qui la subit et le témoin. La bande annonce met en scène seulement le témoin. Ce dernier exprime ce sentiment « j'aurais dû faire quelque chose », mais il n'identifie pas le type de victime concernée en disant par exemple: « Tu étais une personne handicapée ». Il précise cependant ce dont il a été témoin: « J'ai vu quelqu'un te bousculer... j'ai vu quelqu'un brûler ton manteau avec ses cigarettes... j'ai vu quelqu'un te traiter de « fife ». Il ne qualifie pas la personne victime d'intimidation. Le spectateur ignore si, par exemple, elle est une personne ayant un handicap ou si elle est une aînée. C'est seulement dans le cas d'un des témoignages, qui implique un préposé travaillant auprès d'un aîné, que cette information est connue étant donné que la scène cible précisément ce type de victime. Dans les autres cas mis en scène, le spectateur ignore si la victime a un handicap ou non. Celle qui subit l'intimidation aurait pu ainsi être une

personne vivant avec un handicap. La publicité diffusée montre le témoignage de la personne (le témoin) qui a vu la situation d'intimidation et qui n'a rien fait. L'objectif de la bande annonce est de dire: « Vous pouvez faire quelque chose. Vous pouvez dénoncer la situation même si ce n'est pas vous qui l'avez vécue ». Dans l'éventualité où d'autres bandes annonces seront réalisées, mettre en scène une personne avec un handicap qui est victime d'intimidation pourra être envisagé le cas échéant. En réalité, et vous pouvez nous donner votre opinion sur le bien-fondé de cette approche, la publicité ne souhaite pas identifier la personne agressée, la victime de l'intimidation. Elle cherche à mettre en scène une situation de tous les jours où une personne dans la population en général puisse se reconnaître et dire « Bien oui, moi, dans l'autobus, j'ai vu des jeunes bousculer une personne ayant un handicap et, même si j'aurais pu intervenir, je n'ai rien fait ». Le message vise à sensibiliser et responsabiliser la population sur cet aspect.

Dans le contexte actuel et les coupures budgétaires, quelles mesures le gouvernement mettra de l'avant pour garantir le suivi, le soutien et l'évaluation du plan d'action concerté? Est-ce que les 4.4 millions annoncés par le premier ministre est une enveloppe nouvelle ou un montant pris à même le budget du ministère de la famille?

Dans le budget déposé par le Premier ministre, il est précisé qu'un investissement de 4,4M\$ en nouveaux crédits sera alloué à ce programme. Ces crédits ne sont pas des montants détournés des budgets réguliers des ministères. Cette somme sera dégagée directement par le Conseil du trésor pour financer le programme de lutte à l'intimidation.

Dans l'engagement du gouvernement en termes de financement pour la lutte à l'intimidation, un deuxième aspect important est à mentionner. Les budgets réguliers affectés à cette problématique par les ministères impliqués (éducation, famille, santé et services sociaux, justice) seront réunis ensemble plutôt d'être éparpillés un peu partout. Les engagements totaux du gouvernement pour la lutte à l'intimidation devraient donc dépasser 4M\$ pour atteindre 27M\$ incluant les nouveaux crédits du Conseil du trésor et ceux en place dans les ministères, les deux sources de financement dorénavant regroupées pour agir concrètement sur l'ensemble des dimensions de l'intimidation.

Comment les personnes qui vivent avec une « déficience intellectuelle » vont pouvoir être impliquées? Quels seront les organismes communautaires qui seront invités à participer?

« Vos deux dernières questions sont très pertinentes. Les organismes communautaires n'ont pas été obligés a priori de participer au programme de lutte à l'intimidation pour ne pas entrer en conflit avec leur mission respective. Par exemple, votre Mouvement travaille pour et avec les personnes vivant avec un handicap intellectuel. Est-ce qu'il souhaite s'impliquer dans la mise en œuvre de ce programme? Ce sera au Mouvement à se positionner, mais habituellement il est toujours volontaire et pertinent dans ses interventions sur les différents enjeux concernant les personnes vivant avec un handicap.

Pour le Mouvement, il y aura différentes façons de s'impliquer, notamment:

- Produire des conférences sur différentes tribunes pour sensibiliser la population sur l'intimidation des personnes ayant un handicap intellectuel;
- Expliquer ce que représente vivre avec un handicap, montrer les difficultés que cela implique au quotidien pour faire comprendre que les différences des personnes vivant avec un handicap ne justifient pas les railleries, les méchancetés et l'intimidation à leur endroit qu'elle soit verbale, physique ou psychologique. Il n'existe aucun droit pour faire cela, le respect des personnes quelques soient leurs différences est une obligation pour chacun d'entre nous.

Les organismes communautaires peuvent donc faire quelque chose et participer de différentes façons que ce soit dans le sport, l'éducation, la consultation et la collaboration avec les intervenants. Comme ministre, je demande à la communauté: « Dites-nous comment vous aider à mieux faire les choses? ». De mon côté, pour la lutte à l'intimidation, il va y avoir un programme pour soumettre et financer des projets avec des modalités. L'organisme promoteur du projet va devoir, dans une certaine proportion, participer à son financement avec le gouvernement et aider à la réalisation de la lutte à l'intimidation.

Il faut continuer à faire de la sensibilisation, et travailler tous ensemble.

Quelques chiffres?

200 participants se sont réunis lors du Forum sur la lutte contre l'intimidation provenant de différents secteurs (réseau de l'éducation, réseau de la santé et des services sociaux, milieu policier, secteur communautaire, grandes centrales syndicales, milieu municipal, immigration, autochtone et recherche) le 2 octobre 2014.

3 093 répondants à la Consultation en ligne sur l'intimidation tenue du 10 juillet au 30 novembre 2014

65 mémoires ont été déposés au ministère de la Famille du 15 septembre au 30 novembre 2014

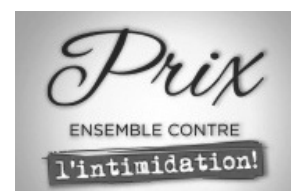
4,4 millions de dollars investis sur 3 ans pour la mise en œuvre du plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018 *Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée*

53 mesures réparties en 5 orientations figurent dans le plan d'action 2015-2018

16 ministères et organismes gouvernementaux membres du comité de travail interministériel sur l'intimidation

Pour en savoir davantage:

Vous pouvez consulter le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018 *Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée*. au: www.intimidation.gouv.qc.ca



Saviez-vous que?

L'appel de candidatures est maintenant commencé pour la deuxième édition **prix Ensemble contre l'intimidation**. Les personnes et les organisations intéressées à déposer leurs candidatures ont **jusqu'au 29 avril 2016** pour le faire.

Ce prix décerné par le premier ministre du Québec, permet d'honorer des personnes, des organisations du milieu scolaire et autres secteurs qui se sont distinguées par la nature et la qualité de leurs interventions et leur contribution à prévenir et à contrer l'intimidation.

Pour connaître les conditions d'admissibilité et pour présenter une candidature, consultez le site intimidation.gouv.qc.ca ou pour commander une publication communiquez au: 1 877 216-6202



L'Office des personnes handicapées du Québec impliqué dans la lutte contre l'intimidation



L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) est un organisme gouvernemental qui soutient et conseille différents acteurs publics et privés afin de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées. Pour ce faire, il travaille en étroite collaboration avec les ministères, les organismes publics et les municipalités. L'Office intervient aussi directement auprès des personnes handicapées et de leur famille. Il a donc un rôle à jouer dans la lutte à l'intimidation.

Nous avons échangé avec Anick Charest, agente d'information à la Direction générale adjointe – équipe des communications de l'Office des personnes handicapées du Québec.

L'OPHQ a fait partie du comité de travail pour la réalisation du *Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation*. Comment se sont déroulés les travaux à l'égard des enjeux plus particuliers aux personnes qui vivent avec des limitations?

L'Office a collaboré de façon soutenue aux travaux ayant mené à la réalisation du *Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation*. Il a notamment participé activement :

- aux travaux des trois comités de réflexion (*Jeunes, Personnes âgées et Citoyens dans leur milieu de vie*) qui ont précédé la tenue du Forum *Ensemble contre l'intimidation*;
- au Forum, le 2 octobre 2014;
- au comité de travail interministériel chargé de l'élaboration du plan d'action.

Tout au long des travaux, les préoccupations relatives aux personnes handicapées ont reçu un accueil favorable, et elles sont bien intégrées au texte final. Les interventions de l'Office ont notamment amené le ministère de la Famille à demander aux ministères et aux organismes publics de définir leurs mesures de manière inclusive et de prévoir, au besoin, les adaptations requises pour que les personnes handicapées puissent aussi en bénéficier. Ainsi, 53 mesures réparties en 5 orientations figurent au plan d'action. Comme vous savez, trois d'entre elles relèvent de l'Office.

Dans *Passerelle* vol. 3, no. 1 de janvier 2011, il est mentionné que « 61% des personnes ayant une DI-TED pensent avoir déjà été victimes de discrimination dans la rue ou dans un autre endroit public comparativement à 13% pour les autres personnes ». **Est-ce que ces chiffres sont un indice de l'intimidation qui pourrait être vécue par les personnes?**

Tout d'abord, il importe de rappeler que discrimination et intimidation ne sont pas synonymes. Dans l'enquête en question dans cette édition de *Passerelle*, la discrimination était définie aux participants comme « être traitée injustement parce [que la personne] est vue comme différente des autres.

Les situations de discrimination peuvent avoir été vécues dans la rue ou dans un endroit public, comme un magasin, une banque ou un restaurant ». On parle donc d'un événement qui peut ressembler à l'intimidation. Pour sa part, l'intimidation est définie comme tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Ce que l'on peut dire avec certitude, c'est que les personnes handicapées, de manière générale, sont plus susceptibles que les personnes sans incapacité de subir de la discrimination et de l'intimidation, à cause des préjugés à leur endroit. De plus, parmi les personnes handicapées, celles qui ont une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme sont plus à risque que les autres de subir de la discrimination (nous n'avons pas de telles données sur l'intimidation).

Pouvez-vous nous parler des statistiques concernant la problématique de

l'intimidation vécue par les personnes vivant avec une déficience intellectuelle (jeunes et adultes). Nous expliquer les chiffres, mais aussi les difficultés liées au recensement?

Nous ne disposons actuellement d'aucune donnée sur l'intimidation vécue par les personnes ayant une déficience intellectuelle.

Il faut savoir que plus un groupe représenté est petit en terme de pourcentage, plus il est difficile de produire des tableaux statistiques présentant des résultats fiables, à cause du nombre. C'est le cas pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, qui représentent environ 1 % des personnes de 15 ans plus au Québec.

À la lecture du plan d'action concerté, on constate que l'OPHQ est imputable de différentes actions. Il est, entre autres, mentionné de faire la promotion de l'outil réalisé pour rejoindre les jeunes. **Est-ce qu'il y a une phase 2 pour s'adresser aux adultes? Comment l'OPHQ va rejoindre les personnes adultes ayant une « déficience intellectuelle »?**

La trousse « Ensemble, on s'élève! », ne cherche pas à joindre spécifiquement les personnes handicapées, mais bien la population en générale, pour la sensibiliser aux réalités des personnes handicapées, qu'elles aient une déficience intellectuelle ou toutes autres incapacités.

L'Office a déjà investi dans le développement d'activités de sensibilisation s'adressant aux adultes et demeure intéressé. Il faut dire que plusieurs notions traitées dans « Ensemble, on s'élève! » s'appliquent tout aussi bien aux adultes, notamment celles sur les préjugés. De manière générale, les activités de cette trousse peuvent être adaptées à un public adulte par les intervenants, que ce soit en milieu scolaire ou communautaire.

L'actuel message de sensibilisation et la capsule média diffusés sur le web et à la télévision par le gouvernement pour lutter contre l'intimidation ne font pas de référence visuelle incluant les personnes qui vivent avec des limitations. **Quels sont les moyens de sensibilisation grand public que l'Office compte réaliser pour exprimer la réalité des personnes handicapées dans ce dossier?**

Dans un premier temps, il faut comprendre que la sensibilisation de la population par des campagnes « grand public » n'est qu'un des moyens de lutter contre l'intimidation. Une foule d'autres moyens de sensibilisation, moins visibles mais tout aussi efficaces, sont prévus dans le plan d'action pour contrer l'intimidation. Par exemple, « enrichir le programme éducatif du Québec *Accueillir la petite enfance* » ou « inviter les médias à adopter des lignes directrices [concernant la diffusion] d'information sur les cas d'intimidation ». De plus, de nombreuses autres mesures concourent à freiner l'intimidation, comme par exemple des mesures de formation des intervenants ou encore des mesures de soutien aux victimes, témoins et auteurs de ces gestes notamment.

Ensuite, il faut savoir que la plupart des mesures du plan concernent l'intimidation faite à toute personne, incluant les personnes handicapées. Quelques mesures ciblent des groupes spécifiques. C'est le cas des deux mesures de sensibilisation

portée par l'Office :

1. Promouvoir l'outil de sensibilisation *Ensemble, on s'élève!*
2. Sensibiliser les municipalités à l'importance de prévoir des mesures visant à contrer l'intimidation dans leur plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées (Grâce à ces plans d'action, plus de 600 mesures favorisant la participation sociale des personnes handicapées sont réalisées chaque année.).

À noter que la troisième mesure portée par l'Office au plan d'action vise à diversifier les moyens visant à informer les personnes handicapées et leur famille sur les services d'aide, leurs droits et leurs recours en situation d'intimidation.

L'Office entend aussi, en collaboration avec le MSSS, améliorer la diffusion de l'information sur les droits des usagers et usagers et des personnes résidentes qui reçoivent des soins et des services d'un établissement du réseau de la santé et des services sociaux (accueil des personnes résidentes, dépliants, etc.), ainsi que sur les mécanismes et recours existants (comité de résidents, Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services, etc.).

Cette mesure est destinée aux usagers et aux usagers ainsi qu'aux professionnelles et professionnels (médecins, infirmiers, etc.) et autres intervenantes et intervenants du RSSS.

La littérature rapporte que l'intimidation est présente aussi dans les milieux de travail. Nous savons aussi qu'une personne intégrée en emploi sans « l'approbation » de ses futurs collègues peut susciter des réactions. Nous avons contacté les ROSEPH, SEMO, etc. Peu de programme ou de données spécifiques sont mis en évidence quant à cette problématique. **Comment l'OPHQ soutient les travailleurs intégrés afin d'éviter et prévenir les situations à risque d'intimidation?**

Les personnes handicapées qui intègrent un emploi sont souvent soutenues par un SEMO. Habituellement, le personnel du SEMO intervient auprès des futurs collègues pour faciliter l'intégration. Donc, une personne qui vivrait de l'intimidation dans son milieu de travail devrait d'abord le contacter. Elle peut aussi contacter l'Office des personnes handicapées du Québec. Une agente ou un agent d'aide pourra alors l'informer de ses recours et des démarches possibles pour résoudre la situation.

Nombre de nos membres adultes nous ont exprimé vivre de l'intimidation notamment dans les endroits suivants: le transport en commun, le coin de rue, le parc, etc. Qu'en est-il de l'imputabilité des municipalités au niveau des actions concertées pour les adultes dans ces différents milieux?

Une des mesures du plan d'action est « Encourager les municipalités et les conseils de bande à mettre de l'avant la prévention de l'intimidation et la lutte contre celle-ci par différents leviers ». Ces leviers sont notamment: leur démarche « Municipalité amie des aînés », leur politique familiale, la mise en place de milieux de vie sécuritaires, leur plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées. Les municipalités sont donc responsables d'utiliser ces leviers pour réaliser des actions dans les différents milieux.

Rappelons que les municipalités d'au moins 15 000 habitants sont obligées par la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale de produire un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées. Chaque année, elles y inscrivent près de 2 000 mesures et rendent compte des mesures réalisées au cours de l'année précédente. L'Office analyse chacun de ces plans, donne une rétroaction à la municipalité et la soutient dans l'identification de nouvelles mesures porteuses.

Avec le plan d'action pour contrer l'intimidation, l'Office s'engage à sensibiliser les municipalités à l'importance de prendre des mesures de lutte à l'intimidation dans le cadre de leur plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

L'une des recommandations formulées par la Commission des droits de la personne et de la jeunesse issues du forum sur la lutte contre l'intimidation est d'impliquer les jeunes dans la sensibilisation, la réalisation d'outils, etc. **Parlez-nous de comment l'Office entend inclure les personnes vivant avec des limitations et les organismes du milieu.**

L'Office travaillera avec ses partenaires à ce sujet, notamment pour améliorer la diffusion de l'information sur les droits des usagers et des usagères, comme prévu à l'une des mesures du plan d'action.

Pour les différentes actions que l'OPHQ doit réaliser, est-ce que des budgets ont été prévus?

Oui. Des montants sont associés pour chacune des mesures, à même les budgets de l'Office.

Si une personne handicapée veut faire une plainte pour intimidation, est-ce que l'Office a les ressources suffisantes pour l'accompagner et répondre aux besoins?

Oui, une conseillère ou un conseiller peut accompagner cette personne tout au long de sa démarche. L'Office a une direction qui offre soutien, conseil et accompagnement aux personnes handicapées et à leur famille.

Quelles sont les mesures prévues pour s'assurer de l'actualisation du plan d'action concertée et du suivi des actions imputables à l'Office?

Le ministère de la Famille est responsable de coordonner la mise en œuvre et le suivi du plan d'action. Il est appuyé par les ministères et organismes membres du comité interministériel, dont l'Office, qui sont notamment responsables de leurs engagements, de leur progression et de leur suivi annuel. Par ailleurs, les actions déployées feront l'objet d'un bilan la dernière année du plan d'action. Celui-ci permettra d'avoir une vue d'ensemble de la mise en œuvre du plan. Sa production sera coordonnée par le ministère de la Famille, avec la collaboration du comité interministériel.

Pour communiquer avec l'Office des personnes handicapées du Québec:

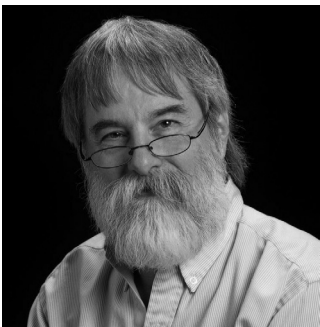
Téléphone : 1 800 567-1465
Télécopieur : 1 800 567-1477
Télécopieur : 1 819 475-8753
Courriel : info@ophq.gouv.qc.ca - www.ophq.qc.ca

Faire face aux regards des autres



Crédit photo : Line LeBlanc

Line LeBlanc, professeure à l'université du Québec en Outaouais au département de psychoéducation et de psychologie



Crédit photo : Pavillon du Parc

Jean Dansereau, directeur des programmes de déficience intellectuelle, déficience physique et trouble du spectre de l'autisme, CISSS de l'Outaouais



Par Sylvie Gagné et Carl Morneau

Entretien avec Line LeBlanc Ph.D, professeure au département de psychoéducation et de psychologie à UQO et Jean Dansereau, directeur des programmes DI-DP-TSA au CISSS de l'Outaouais

Suite à la parution d'une recherche menée au Pavillon du Parc, "L'expérience au contact des services d'adultes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme: des récits qui vont au-delà de la notion de services" par Line LeBlanc, Marie Robert et Thierry Boyer, UQO (6 octobre 2014), nous avons voulu en savoir d'avantage.

Le Pavillon du Parc souhaitait comprendre ce que vivent les personnes au contact des services. Des entrevues ont été menées auprès de 14 adultes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme par madame LeBlanc. Monsieur Thierry Boyer, alors directeur

général du Pavillon du Parc, a constaté: « À partir d'une analyse préliminaire des données, les personnes interrogées révèlent un phénomène troublant qui requiert toute notre attention. Quasi unanimement, les adultes rencontrés parlent avec le chercheur et témoignent spontanément à un moment de l'entrevue d'expériences d'humiliation, d'intimidation, de menace ou de violence. »

Dans le cadre d'une affiliation entre l'UQO et le Centre de réadaptation DI-TSA de l'Outaouais, madame Line LeBlanc nous parle de la recherche effectuée à leur demande et qui a mené au constat décrit précédemment par monsieur Boyer.

« À partir de quel moment vous êtes-vous rendu compte que vous étiez

différent des autres? » Cette première question d'entrevue, explique madame LeBlanc, visait à ramener les gens à leurs premiers contacts avec les services. Plutôt que de parler des services, les personnes ont raconté comment elles se sentaient au contact des autres.

La majorité des personnes rencontrées a dit avoir réalisé qu'elles étaient différentes lorsque les autres ont commencé à rire d'elles, à les traiter différemment. Elles ont parlé de ce que ça leur a fait, des conséquences.

La recherche a démontré que ces personnes ont vécu de l'intimidation dès l'enfance, principalement au moment d'entrer en garderie ou en milieu scolaire. Madame

LeBlanc explique que l'entrée à l'école est l'une des premières fois où la personne est confrontée aux regards des autres, qu'elle sort du milieu aimant et protecteur qu'est sa famille.

Caractéristiques des participants:

14 personnes âgées entre 19 et 55 ans
Déficience intellectuelle : 11
Trouble du spectre de l'autisme : 3
Hommes: 7
Femmes: 7
Capacité d'expression : faible:4
moyenne:4 élevée:6
Milieu rural:8 milieu urbain:6
Milieu de vie: Famille naturelle: 4,
Résidence de type familial: 4,
Logement: 6

Le stigma

Derrière l'intimidation vécue par les personnes, rapporte madame LeBlanc, il y a le stigma. Il s'agit d'un ensemble de préjugés, de préjugés et la discrimination que vivent les personnes qui font partie de groupes socialement dévalorisés. Les groupes socialement dévalorisés, ce sont ces groupes de personnes qu'on a tendance à considérer comme moins importants que les autres. Les personnes qui vivent avec des limitations ou celles en situation de pauvreté, par exemple. On comprend alors que le stigma a des conséquences sur l'identité, le concept de soi, la valeur qu'on s'accorde.

Les travaux de madame LeBlanc et ses collègues proposent que les personnes ne réagissent pas de la même manière aux situations d'intimidation et au stigma.

La recherche a permis d'identifier 3 types de réaction :

- 1- Refus du stigma. Les personnes qui ont cette réaction ne se considèrent pas si différentes des autres. Elles aspirent à la reconnaissance sociale. Ça veut dire être reconnu comme un citoyen à part entière, avoir les mêmes droits que les autres et disposer d'accommodements pour les exercer.
- 2- Détachement à l'égard du stigma. Les personnes qui ont cette réaction se disent qu'elles sont capables malgré leur limitation. Elles aspirent à l'accomplissement des rôles sociaux. Elles veulent pouvoir être un consommateur, un locataire, un parent, etc.
- 3- Internalisation. Les personnes qui ont cette réaction se considèrent différentes des autres. Elles aspirent à avoir des activités, comme dans un Centre de jour, par exemple.

Madame LeBlanc mentionne que les personnes veulent être dans la communauté. Mais, pour se faire, elles doivent faire face aux regards des autres. Elles ne sont pas toutes bien outillées pour y parvenir. Cependant, **il a déjà été démontré que les personnes qui ont confiance en elles-mêmes, celles qui ont une bonne estime de soi, sont moins à risque de subir des abus ou de l'intimidation.**

4 pistes d'action

C'est ainsi que la recherche a permis d'identifier 4 pistes d'action:

- 1- Aider la personne à développer une identité personnelle forte lorsque l'identité sociale est stigmatisée
- 2- Prévoir le moment et la manière d'expliquer le handicap et ses conséquences à la personne
- 3- Prévenir l'intimidation en réduisant le stigma associé à la déficience intellectuelle et au trouble du spectre de l'autisme
- 4- Mettre en place les conditions pour assurer une intégration sociale réussie

Sortir de l'approche traditionnelle

Monsieur Jean Dansereau, maintenant directeur des programmes de déficience intellectuelle, déficience physique et trouble du spectre de l'autisme du CISSS de l'Outaouais, a expliqué

que les résultats de la recherche n'ont pas été pris à la légère.

D'abord, l'établissement a développé un outil qui permet à la personne de mieux identifier et construire son projet de vie. Le réseau social de la personne se développe en faisant appel aux proches mais aussi à des bénévoles qui ont des intérêts communs avec la personne.

Monsieur Dansereau mentionne que la difficulté est d'aller plus loin que l'intervention fonctionnelle, celle qui vise le vécu quotidien. Il faut être à l'écoute du vécu de la personne, de ses intérêts, ses projets, ses rêves. Il faut sortir de l'approche traditionnelle. Cette façon de faire aide à mettre en place les conditions gagnantes pour une meilleure intégration sociale. Ceci s'inscrit directement dans les recommandations issues de la recherche.

Le moment et la façon d'expliquer le handicap et ses conséquences à la personne fait aussi partie

des préoccupations. Le Pavillon du Parc avait développé une approche et du matériel pour amener les familles à mieux comprendre la réalité de leur enfant et les accompagner de manière à éviter la surprotection. Monsieur Dansereau explique qu'une bonne compréhension du vécu et des difficultés qui vont se présenter aide les familles à mieux préparer et soutenir leur enfant qui vit avec une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme.

Actuellement, le matériel est adapté pour s'adresser directement aux personnes. **Monsieur Dansereau rappelle l'importance de préparer les personnes à affronter le regard des autres et fournir des outils et des ressources pour les moments plus difficiles.** Les premières ébauches devraient être réalisées l'automne prochain. Il faudra ensuite tester le matériel en le présentant à des groupes de personnes vivant la situation. « C'est une façon, je pense, de s'assurer d'abord de la pertinence et aussi que l'information soit

comprise et qu'elle puisse être modulée, adaptée par les personnes elles-mêmes pour la rendre encore plus efficace dans la transmission de l'information », souligne monsieur Dansereau. Beaucoup de travail reste à faire mais le processus est enclenché. Le Pavillon du Parc envisage partager cet outil avec les établissements impliqués auprès des personnes qui vivent avec l'étiquette de « déficience intellectuelle » ou un trouble du spectre de l'autisme.

Le Mouvement reste à l'affût des développements!

Pour consulter les résultats de la recherche:
<http://recherche.csssgatineau.qc.ca/>

source : L'Observateur - De l'évaluation de la satisfaction à l'évaluation de l'expérience: mais est-on prêt à l'écouter et à l'entendre lorsqu'il s'agit d'intimidation, d'humiliation, de sévices? Vol. 4, no. 3, par Thierry Boyer

Pour le RTC, c'est important que l'expérience dans l'autobus soit une expérience positive!



Entrevue avec François Moisan, porte-parole du Réseau de transport de la Capitale (RTC)

Par Audrey Villeneuve et Jean-François Plante



« ...La première chose à faire lorsqu'on est victime ou témoin d'intimidation, c'est d'aller directement en parler au chauffeur », explique François Moisan.

L'intimidation, ce n'est pas juste dans la cour d'école! On peut en vivre partout: dans les parcs, sur le trottoir, dans les centres commerciaux. Certains ont rapporté avoir été victimes d'intimidation dans le transport en commun. Une rencontre avec monsieur François Moisan, porte-parole du Réseau de transport de la Capitale (RTC), nous a permis d'en savoir plus sur ce que le réseau de transport fait pour lutter contre l'intimidation.

Le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation, adopté par le gouvernement du Québec, convie tous les milieux à participer pour prévenir et réduire les gestes de violence et d'intimidation.

Est-ce que le RTC a prévu un plan d'action ou de sensibilisation tant pour les usagers que pour les employés?

Le RTC est soucieux de ce qui se passe dans la communauté. L'intimidation est une préoccupation, le RTC a mis en place différents moyens pour assurer la sécurité des passagers.

Pour le RTC, c'est important que l'expérience dans l'autobus soit une expérience positive.

« Parce qu'on offre un service et les gens qui viennent dans l'autobus, il faut qu'ils se sentent bien dans l'autobus. Que ce soit un milieu où ils se sentent en sécurité et qu'ils se sentent bien pour se déplacer », souligne François Moisan.

Ce que fait le RTC

Le RTC a mis en place certains moyens pour prévenir et intervenir dans les situations de violence verbale ou physique. Monsieur Moisan mentionne : la formation des chauffeurs, une procédure d'intervention, le travail d'analyse et de recommandation d'un comité dédié, et la possibilité de certains aménagements. Voyons plus en détail ce dont il s'agit.

- **Formations:** Les chauffeurs d'autobus doivent réussir une formation obligatoire sur la diversité. Étant mieux formés et informés sur différentes réalités, ils peuvent mieux agir et réagir dans leurs interactions avec les passagers. Les différences

culturelles et religieuses sont abordées tout autant que le handicap, par exemple. Une autre formation, optionnelle celle-là, se nomme « Mon rôle dans la prévention de la violence ». Monsieur Moisan rapporte qu'elle est offerte à tous et qu'environ la moitié des chauffeurs y ont déjà participé.

- **Procédure:** Lorsqu'une situation se produit dans un autobus, une procédure a été mise en place pour assurer la sécurité des passagers mais aussi du chauffeur. Ce dernier doit communiquer avec le poste de contrôle qui fera le suivi soit en envoyant un patrouilleur ou en communiquant avec le 911.

- **Comité de prévention de la violence physique et verbale:** Lorsqu'un événement de violence a lieu, le comité analyse la situation et peut faire des recommandations afin d'améliorer les interventions.

- **Aménagements:** À partir de 20h, il est possible de demander au chauffeur de nous laisser descendre entre 2 arrêts. Bien entendu, cet aménagement est possible lorsqu'il n'y a pas trop de passagers et que l'autobus est dans les délais prévus.

Quoi faire si je suis victime ou témoin de gestes de violence ou d'intimidation dans l'autobus?

François Moisan explique que la première chose à faire lorsqu'on est victime ou témoin d'intimidation, c'est d'aller directement en parler au chauffeur. Il précise qu'on peut le faire de même si on ressent des inquiétudes, qu'on est embarrassé, incommodé ou embêté sans toutefois être certain qu'il s'agit d'intimidation. Le chauffeur prendra les moyens nécessaires à ce moment-là. S'il arrive que la situation nous embête car la personne qui nous intimide est présente et que l'on craint des représailles, on peut communiquer plus tard avec le Service à la clientèle au 418-627-2511.

« Allez voir le chauffeur. C'est toujours la chose à faire si vous vous sentez intimidé, s'il y a une situation qui vous met inconfortable. Des fois, ça peut être quelque chose qui

n'est pas nécessairement dangereux mais que vous, vous n'êtes pas à l'aise avec. Allez voir le chauffeur et faites lui en part. À ce moment-là, il verra la mesure à prendre. »

« Admettons que quelqu'un rentre dans l'autobus à tous les jours avec la même personne à tous les jours et qu'il se fait intimidé à tous les jours dans le fond de l'autobus, il faut le dire. Pour nous, c'est important, s'il se produit des choses, que l'on soit au courant. Il faut qu'on sache parce qu'il faut régler ce genre de situation-là. »

Si c'est quelque chose de très grave, est-ce que les chauffeurs peuvent prendre l'initiative d'appeler les policiers tout de suite?

« Les cas de violence verbale ou physique, ceux qui sont les plus analysés, c'est quand on demande à la police d'intervenir. Donc, souvent, ces cas-là sont plus documentés. Ça peut aller de quelqu'un qui se met à crier après quelqu'un très fortement, qui dérange. À ce moment-là, le chauffeur, sa mission, c'est toujours d'évaluer premièrement ce qui se passe. Si le cas est complexe, il fait venir un patrouilleur. Il appelle au centre de contrôle et il y a un patrouilleur qui devient comme une tierce partie qui entre dans le dossier, qui essaie de voir comment le régler. Et puis, si ça dégénère ou quoi que ce soit, c'est au contrôle, à ce moment, il appelle la police. »

Monsieur Moisan insiste sur la rapidité des contacts entre le chauffeur et le contrôle et entre le contrôle et les services d'urgence. Il souligne que cette façon de faire fonctionne bien et permet d'agir rapidement et efficacement.

« Le chauffeur contactera le contrôle. Eux vont

être en contact avec la police. Ça se fait dans la seconde qui suit. Ça va très, très vite. Le contact est en direct avec le contrôle. C'est un canal qui fonctionne bien. »

Évolution de la situation

Monsieur Moisan précise qu'il lui est impossible d'isoler les événements d'intimidation des autres types de violence, soit verbale ou physique. Cependant, il mentionne qu'il y a une dizaine d'années, une centaine d'événements de violence physique ou verbale étaient rapportés annuellement.

Aujourd'hui, il y en aurait une quarantaine. Monsieur Moisan souligne que c'est bien peu considérant qu'environ 5000 personnes différentes par jour prennent l'autobus.

« Heureusement, la tendance semble démontrer qu'il y a de moins en moins d'incidents à des niveaux plus élevés de violence verbale ou physique. Ça, je pense que c'est une bonne nouvelle pour tout le monde. »

Comment s'explique la diminution?

Plusieurs éléments, selon monsieur Moisan, expliquent la diminution des événements de violence. Il y a d'abord la configuration des autobus. Ceux-ci sont plus spacieux. Les passagers sont donc moins près les uns des autres, moins « dans la bulle » de l'autre. Aussi, les gens sont souvent rivés devant leur écran de téléphone ou de tablette. Ce contexte rend les échanges entre les passagers moins propices, donc, moins de risque de conflit. Par ailleurs, monsieur Moisan explique que le RTC a mis en place différentes actions visant à assurer la sécurité des passagers.



Donc, dans l'autobus, ça peut être un endroit sécuritaire?

« C'est ça. Je pense que ça l'est, les démonstrations, les chiffres tendent à le démontrer et c'est ce qu'on souhaite qui se poursuive pour les années à venir. Le message numéro un, dans le fond, pour moi, ce qui est important, c'est ça. On dit toujours de dénoncer l'intimidation. Les messages qui se font beaucoup pour les jeunes présentement, disent: « dénoncez-le, dénoncez-le! ». C'est pas toujours facile. Mais c'est la première des façons d'essayer de régler le problème. Si on veut pouvoir aider, il faut qu'on soit au courant de la problématique. »

Les québécois, des gens ouverts capables d'accepter les situations différentes

Nous avons profité de l'occasion pour aborder la situation des personnes à mobilité réduite au sein du RTC. En effet, depuis l'été 2011, certains parcours du RTC sont accessibles aux personnes en fauteuil. De mêmes, des abris-bus ont été aménagés en conséquences. Monsieur Moisan rapporte qu'il y a peut-être eu quelques accrocs au départ mais que tout changement demande une période d'adaptation. Actuellement, il y a environ 2000 déplacements de personnes en fauteuil par année dans les autobus du RTC. D'après les informations recueillies, actuellement, la cohabitation entre les passagers sans limitation et ceux en fauteuil se passerait bien. Les personnes sont de plus en plus habituées aux manœuvres à faire pour prendre place dans l'autobus. Ce serait rapide et sans inconvénient majeur pour les autres passagers.

Monsieur Moisan souligne que les québécois, selon lui, sont des gens ouverts capables d'accepter les situations différentes. Cette ouverture combinée à l'expérience grandissante des passagers en fauteuil faciliterait la cohabitation. Le RTC n'aurait pas de commentaire négatif à cet effet actuellement. D'ailleurs, les nouveaux autobus achetés par le RTC sont accessibles. Le Réseau de transport de la Capitale veut rendre son réseau le plus accessible possible.

Le Réseau de transport de la Capitale, quelques chiffres:

48% de la clientèle est âgée entre 16-34 ans, 39% 35-64 ans, 14% 65 ans et plus
147 000 clients différents chaque mois
4331 départs par jour
46,6 millions de déplacements
4617 arrêts
1095 abrisbus

Source: Rapport d'activité 2014 Réseau de transport de la Capitale

Le Règlement 231 précise les règles qui régissent les normes de sécurité et de comportement des personnes dans les véhicules et les immeubles exploités par ou pour le Réseau de transport de la Capitale (RTC)

En voici quelques exemples:

Sous réserve de la loi et des règlements, toute personne a le droit d'utiliser le réseau de transport en commun du RTC en sécurité

Dans ou sur un immeuble ou du matériel roulant, il est interdit à toute personne :

- de gêner ou d'entraver la libre circulation de personnes, notamment en s'immobilisant, en rôdant, en flânant, en déposant ou en transportant un sac, un contenant ou un autre objet;
- de se coucher ou de s'étendre sur un banc, sur un siège ou sur le sol, s'asseoir sur le sol ou occuper la place de plus d'une personne;
- de poser un pied sur un banc ou un siège ou d'y placer un objet ou une substance susceptible de le souiller;
- de refuser de circuler lorsque requis de ce faire par un préposé;
- de consommer ou d'avoir un objet ouvert contenant des boissons alcoolisées;
- de flâner;
- de se livrer à une altercation;
- de crier ou de faire toute autre forme de tapage;
- de porter atteinte à l'ordre public;

- à moins d'autorisation, d'exécuter une œuvre musicale ou lyrique ou donner autrement un spectacle ou autre performance;

Sous-section 3 – Intégrité des biens

- de lancer ou autrement faire en sorte qu'un objet ou un liquide soit projeté sur une personne ou un bien.

SECTION VI – DISPOSITIONS PÉNALES

Quiconque contrevient à l'un des articles du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende. On peut lire dans le règlement des montants pouvant aller de 75 \$ à 500 \$.

Si une même personne enfreint plus d'une fois, dans une période de vingt-quatre (24) mois, une même disposition du présent règlement, les montants d'amendes prévus pour cette infraction sont portés au double.

source: www.rtcquebec.ca Le règlement 231_PDF

Saviez-vous que ?

Dans les situations à risque, vous pouvez demander de descendre entre 2 arrêts en soirée. Le RTC offre, **à une personne seule**, la possibilité de descendre entre deux arrêts après 20 h pour se rapprocher de sa destination.

Ce service est disponible sur tout le réseau du RTC, à l'exception des parcours Métrobus.

Source: Guide à la clientèle, Réseau de transport de la Capitale

Pour plus d'informations:

Service à la clientèle

Réseau de transport de la Capitale (RTC)

720, rue des Rocailles
Québec (Québec) G2J 1A5
Téléphone: 418 627-2511



Vivre ensemble dans la différence! Une réalisation du Mouvement Personne D'Abord de VERVIERS

Vivre ensemble dans la différence



« Arriver à nous faire respecter et respecter nos droits, c'est pas encore gagné. C'est un combat de tous les jours. » nous témoigne monsieur Xavier Lacroix, président du MPDA de VERVIERS.

Le Mouvement Personne d'Abord de VERVIERS nous propose « Vivre ensemble dans la différence ».

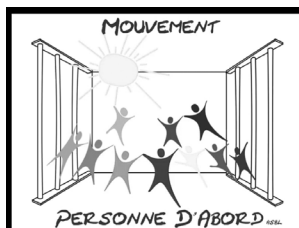
Ce dessin animé présente aux spectateurs différentes formes de discrimination et d'intimidation.

Produite dans le cadre d'un projet artistique, cette vidéo d'animation conçue par les membres vivant la situation de l'étiquette sociale de « déficience intellectuelle » du Mouvement de VERVIERS, est riche de créativité et d'autodétermination.

« Nous sommes tous différents, c'est cela qui constitue nos richesses. » expriment les concepteurs du projet.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer! sur YOUTUBE au lien suivant:

<https://youtu.be/J-7n8tlzl-E>



Pour plus d'informations:

MPDA Antenne de VERVIERS
Rue des Minières 8
4800 Verviers, Belgique

personne.dabord@skynet.be

Captures d'écran Youtube: «Vivre ensemble dans la différence» Montage, musique: Xavier Lacroix Production Mouvement Personne D'Abord ASBL VERVIERS, Belgique 2015

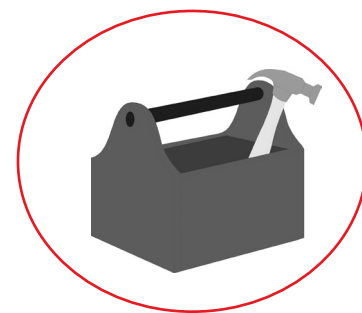


Boîte à outils :

Vous êtes victime ou témoin d'intimidation?

Vous ne savez pas comment faire, où vous adresser?

Nous vous proposons une action en quelques étapes, telle que suggérée par « Jeunesse j'écoute ».



1- Dénoncer :

Dénoncer la situation, c'est se protéger et c'est un droit. On peut avoir besoin de soutien pour dénoncer. En parler à une personne de confiance, parent, proche, éducateur, intervenant communautaire, est une première étape importante. Ces personnes peuvent nous soutenir et nous accompagner pour dénoncer la situation.

2- Trouver de l'aide :

Lorsqu'on est victime d'intimidation, avoir des gens de confiance autour de nous est aidant. Ça permet de s'ouvrir, d'en parler, de se sentir mieux. Nous pouvons aussi faire appel à des ressources et des organismes. Il en existe plusieurs répondant à différents besoins ou à différentes situations.

3- Rester en sécurité :

La chose la plus importante à faire, c'est de rester en sécurité. Nous pouvons temporairement changer nos trajets et nos horaires, être accompagné d'une personne de confiance dans nos déplacements, etc. Nous pouvons aussi tenter d'éviter les situations qui risquent de nous atteindre émotionnellement. Ne plus aller sur facebook lorsqu'on y est victime de cyber-intimidation, par exemple.

4- Prendre soin de soi :

Être victime d'intimidation, ça peut entraîner des malaises et du stress. Il faut prendre soin de soi. Ça veut dire continuer d'avoir des activités et une vie sociale, tenter de bien dormir et s'alimenter, être gentil avec soi comme on le serait avec un ami.

Voici quelques ressources pour vous soutenir et vous accompagner:



Dans le réseau de la santé et des services sociaux:

Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP): Si vous pensez avoir été victime d'intimidation lors de services reçus d'un établissement de santé ou de services sociaux, le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes peut vous informer, vous aider et vous accompagner dans vos démarches.

418 681-0088

<http://www.caap-capitalnationale.org/>



Pour les personnes qui vivent avec une limitation:

Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ): L'Office des personnes handicapées du Québec peut vous vous soutenir dans vos démarches.

1 800 567-1465

<https://www.ophq.gouv.qc.ca/>



La ligne 1-888-489-2287
Aide Abus Aînés

Pour les aînés:

Ligne Aide Abus Aînés:

Il s'agit d'une ligne téléphonique d'écoute et de référence spécialisée en matière de maltraitance envers les aînés. La Ligne offre des services à la grandeur de la province et répond aux demandes de toute personne concernée: aîné, proche, aidant, intervenant, etc. Les services sont disponibles de 8h à 20h, 7 jours sur 7.
1 888-489-2287



Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse:

L'intimidation peut brimer les droits reconnus par la Charte des droits de la personne et de la jeunesse. Ces droits sont, par exemple : l'intégrité, le respect de la vie privée, les conditions de travail, la protection des personnes âgées, etc. Lorsque ça se produit, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse peut soutenir et intervenir.

1 800 361-6477

<http://www.cdpedj.qc.ca/fr>



Pour les victimes d'acte criminel:

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC):

Lorsqu'on est victime d'acte criminel, le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) peut vous aider à surmonter les différentes conséquences. Les services sont gratuits et confidentiels. C'est aussi possible de recevoir des services si on est témoin ou un proche d'une victime.

418 649-3527

<http://www.cavac.qc.ca/>



Pour les jeunes:

Jeunesse j'écoute:

Le site de Jeunesse j'écoute offre une section s'adressant aux jeunes et une autres aux adolescents. On y trouve du matériel en ligne, des statistiques, un blogue, une liste de ressources pour différentes situation, etc. Il est possible de parler à un intervenant 24h/24, 7 jours/7 en composant le: 1 800 668-6868

<http://org.jeunessejecoute.ca/>



Gai écoute

Écoute et aide en privé
Les services de Gai Écoute sont offerts à toutes les personnes intéressées ou concernées par l'orientation sexuelle. Écoute téléphonique accessible tous les jours de 8 h le matin à minuit le soir: 1 888 505-1010



Ministère de la Famille:

Sur le site du ministère de la Famille, il est possible de trouver de l'information tant pour les victimes, les témoins que les personnes qui font de l'intimidation.

<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/intimidation/>

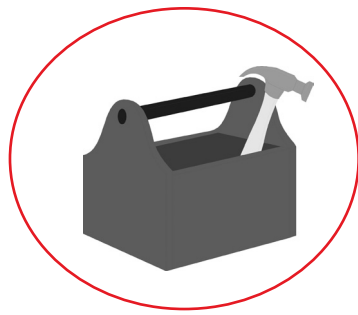
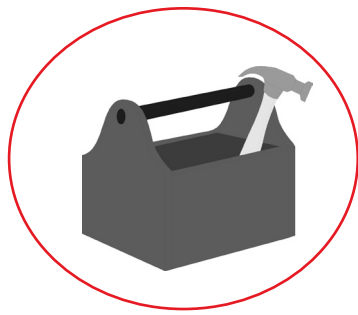
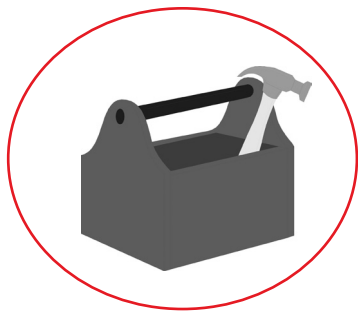


Cyber-intimidation:

Le Centre Cyber-Aide vise à informer et à sensibiliser la population en générale à l'utilisation saine et sécuritaire d'Internet. Bien que les services de l'organisme s'adressent principalement aux adolescents et leurs proches, il est possible d'obtenir information, soutien ou références.

418 266-3186

<http://www.centrecyber-aide.com>



Il existe des ressources qui travaillent en prévention de l'intimidation ou qui diffusent de l'information et des références. Nous vous invitons à les consulter pour en savoir plus.



Pour en savoir plus:
Ce site Internet conçu par L'Arche Canada offre plusieurs informations et conseils sur le sujet de l'intimidation, la sécurité physique et la sécurité sur Internet.
D'accès facile, ce site web est offert en français et en anglais et s'adresse aux jeunes et aux adultes vivant avec une déficience intellectuelle.
Le site est interactif, utilise un langage simple, offre des sommaires audio de chaque page qui est dotée d'un bouton 'Écouter', des jeux, des suggestions d'activités, des liens vers d'autres sites intéressants ainsi que de courts vidéos et de nombreux témoignages.

<http://www.jai-des-amis.ca/index.php/jeunes-adultes/securite/intimidation/>



Changez de regard :
Ce site s'intéresse à l'intimidation à l'égard du poids. Certaines sections du site s'adressent aux adolescents, d'autres aux parents et, enfin, aux enseignants. On y trouve des informations pour les victimes et d'autres pour les témoins. Le site propose aussi les coordonnées de ressources d'aide.

<http://www.changezderesgard.com/>



Derrière le miroir :
Il s'agit d'une campagne qui s'adresse aux jeunes. Elle veut les aider face à la pression sociale qu'ils vivent pour rentrer « dans le moule », correspondre aux standards. On y trouve un blogue et différentes informations quant aux modèles de beauté valorisés actuellement dans notre société. Il est possible d'envoyer un message par courriel

<http://www.derrierelemiroir.ca/>



Sur le terrain : Le Centre Cyber-Aide
Le 26 novembre dernier, madame Cathy Tétreault, directrice générale du Centre Cyber-Aide, animait une rencontre sur l'intimidation dans le cadre de la programmation Jeudi-Info du Mouvement Personne d'Abord. Une rencontre riche en échanges et en informations!
Le Centre Cyber-Aide réalise différentes actions auprès des jeunes, de leurs proches et des intervenants afin de lutter, entre autres, contre l'intimidation. Madame Cathy Tétreault a donc accepté l'invitation du Mouvement.
D'entrée de jeu, madame Tétreault a expliqué que ce n'est pas toujours facile faire la différence entre de l'intimidation, un conflit et de la discrimination. Dans un conflit, les 2 personnes peuvent exprimer leur point de vue; elles sont à force égale. Quant à la discrimination, elle signifie traiter quelqu'un différemment, lui refuser quelque chose à cause de son orientation sexuelle, son origine, sa religion, etc. L'intimidation implique un abus de pouvoir d'une personne qui est en situation de force sur l'autre. Son objectif est de blesser, de faire de la peine, d'exclure la victime. Ce ne sont pas des gestes accidentels et ils sont généralement répétés. L'intimidation peut mener à la violence, à des agressions. Il peut aussi y avoir de l'intimidation dans les relations familiales ou amoureuses. Lorsqu'on sent un malaise dans

une relation, il faut en parler. Même si nous ne sommes pas certain qu'il s'agit d'intimidation, madame Tétreault recommande d'en parler avec une personne de confiance qui pourra nous aider.
Madame Tétreault a expliqué que l'intimidation, ça concerne tout l'monde! Ce n'est pas un conflit personnel entre une victime et un intimidateur. Les témoins ont une responsabilité aussi. Ils doivent tenter d'aider la personne ou dénoncer. Comme société, précise madame Tétreault, nous avons tous un rôle à jouer pour favoriser des relations respectueuses et des environnements sains et sécuritaires.

Si ça m'arrive :
Madame Tétreault insiste : la première chose à faire, c'est de dénoncer! D'abord, ça fait du bien d'en parler mais, surtout, c'est le premier pas pour mettre un frein à l'intimidation. Ne rien dire et laisser faire c'est permettre à la personne qui fait de l'intimidation de continuer. Il faut chercher de l'aide et du soutien pour éviter de rester seul avec les conséquences de l'intimidation. Même si c'est parfois difficile, les témoins ont aussi la responsabilité de dénoncer les gestes d'intimidation.

Ce que je peux faire pour me protéger :
Notre attitude peut avoir un effet sur ce qui nous arrive. Lorsqu'on a une démarche apeurée, craintive, on est plus facilement ciblé par les personnes qui font de l'intimidation. Lorsqu'on a une démarche confiante, sûr de soi, on est

moins facilement intimidable. Avoir des amis, des gens près de soi est aussi une protection. Les personnes qui font de l'intimidation s'attaquent moins aux gens qui sont bien entourés.

Un peu de pratique :
Les échanges réalisés lors de la rencontre ont mis en évidence les besoins des personnes qui vivent avec l'étiquette de « déficience intellectuelle ». Nous sommes donc passés de la théorie à la pratique.
Avoir une démarche assurée, ça ne va pas de soi! Certains se sont prêtés à une mise en situation. Démarche fière, assurée, les épaules droites, la tête haute, un visage souriant... Il n'en fallait pas moins pour que les autres changent leur regard sur la personne.

Saviez-vous que...
Le Centre Cyber-Aide collabore actuellement avec le CIUSSS-CN pour concevoir un guide d'intervention à l'utilisation saine et sécuritaire des technologies de l'information et de la communication pour les personnes vivant avec un trouble du spectre de l'autisme (TSA).

Pour en savoir plus :
Centre Cyber-Aide
418 266-3186
<http://www.centrecyber-aide.com/>



Babillard



Les Jeudi-Info: Des rendez-vous à ne pas manquer!

Rencontres d'information gratuites,
accessibles et ouvertes à toute la population
Lieu: Centre Marchand, 2740, 2e Avenue
(lieu accessible)

Heure: de 19h à 21h

24 mars

**La prestation spéciale pour frais funéraire
et les pré-arrangements :**
être informé pour mieux décider

28 avril

J'habite en chambre et pension :
j'ai des droits?

26 mai

L'offre de services après la Loi 10

16 juin

**Mon plan d'intervention,
c'est d'abord à moi!**

Pour informations: mpdaqm@videotron.ca
Mouvement Personne d'Abord du Québec
Métropolitain 418 524-2404

Du 1er au 7 juin Semaine québécoise des personnes handicapées

« La sensibilisation sous
l'assiette! » événement organisé par le
Mouvement pour rejoindre le grand
public : une trentaine d'établissements
et restaurateurs de la grande région
de la Capitale-Nationale utiliseront
40 000 napperons de sensibilisation
produits par le Mouvement. Pour
connaître nos partenaires et
découvrir notre message de
sensibilisation, surveillez notre
page facebook au [www.facebook.com/](http://www.facebook.com/mouvementpersonnedabordduquebecmetropolitain)
mouvementpersonnedabordduquebecmetropolitain
Événement rendu possible grâce au soutien financier de
L'Office des personnes handicapées du Québec.

3 juin

Au Cégep de Sainte-Foy se tiendra une journée thématique
sur l'emploi organisée par l'Association du Québec
pour l'intégration sociale (AQIS) en collaboration avec
l'Association pour l'intégration sociale région de Québec
(AISQ) et la Fédération des Mouvements Personne d'Abord
du Québec.

Pour en savoir plus, surveillez le site de l'AQIS au :
<https://www.aqis-iqui.qc.ca/>

10 juin

Assemblée générale annuelle du Mouvement Personne
d'Abord du Québec Métropolitain, au Centre Marchand,
2740, 2ème Avenue de 16h30 à 21h30.

Un rendez-vous à ne pas manquer !

Communiquez avec nous pour plus d'information
au 418 524-2404



18 juin ÇA BOUGE DANS LAIRET : UN RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER!

Le Conseil de quartier
Lairét invite tous les citoyens
à participer à la Fête de
quartier qui aura lieu

**Parc Marchand, 2740, 2ième Avenue,
samedi le 18 juin de 13h à 19h**
(remis au 19 juin en cas de pluie).

Plusieurs attraites seront au rendez-vous :
jeux, bricolage, maquillage, différents ateliers,
kiosques d'information.

Pour plus d'informations,
consultez le www.quartierlairret.org



PROJET LES COLOCS À qui la chance?

Deux places en
hébergement sont disponibles pour jeunes
adultes différents voulant s'impliquer dans
l'atteinte de leur autonomie. Maman vivant
avec une personne différente offre chambre et
pension avec « coaching » dans son milieu de
vie : participation à la vie active et intégration
sociale sont au programme.
Pour en savoir plus Dominique Rochette
au 418 977-1074

**À vous, précieux collaborateurs qui avez contribué au succès de la Soirée reconnaissance
des membres et des bénévoles 2015 MERCI de votre générosité!**

Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurances collectives

Michel Yacoub

- Assurance Collective
- Assurance Salaire
- Assurance Vie
- R.E.E.R Collectif
- R.E.E.R

505 14^e Rue
Québec, Qc. G1J 2K8
Tél. : (418) 529-4226
Fax : (418) 529-4223
Ligne sans frais 1-877-823-2067
michel.yacoub@sympatico.ca

LE CAPITOLE

YVON THÉBERGE



Galerie de la Capitale
5401, boul. des Galeries
Québec (Qc) G2K 1N4 C.P. 31
Tél. : 418 624-6661



simons

**MORIN
DESROCHERS
BEAULIEU**
Comptables professionnels agréés S.A.C.

LE CLAP

**MUSÉE DE LA
CIVILISATION**
Québec

IGA
SOURCES
Alain Gagné

**BUFFET
DES
CONTINENTS**

**TOMAS
TAM**
RESTAURANT